

PRÉSENTÉ PAR L'

OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



Trappe fiscale et retraités à faible revenu : les impacts du budget fédéral 2019

Voilà déjà plusieurs années que le gouvernement canadien est au fait des impacts négatifs du régime fiscal sur les retraités à faible revenu qui souhaitent retourner sur le marché du travail. Le phénomène de « trappe fiscale » a été notamment documenté à l'occasion des discussions entourant la bonification des régimes de retraite publics. Alors que la question de la conciliation « travail – retraite » se pose avec une acuité croissante, et que les travailleurs expérimentés font l'objet d'une préoccupation grandissante, il est pertinent de se demander si le gouvernement fédéral déploie les efforts appropriés pour soutenir les personnes âgées à faible revenu souhaitant revenir sur le marché du travail. Le présent bulletin s'interroge sur les mesures proposées dans le dernier budget fédéral pour atténuer les effets de la « trappe fiscale » sur le revenu de ces personnes.

Bonne lecture.

Actualités

■ Le Groupe Maurice a annoncé, le 3 juin dernier, avoir vendu ses actifs au fonds de placement immobilier américain Ventas. À la recherche d'un investisseur majeur depuis avril 2019, le Groupe Maurice a cédé le contrôle de son portefeuille de trente-six résidences pour personnes âgées au Québec, moyennant un engagement financier de 2,4 milliards de dollars du fonds Ventas. Au terme de cette transaction, c'est 85 % de la propriété de ce portefeuille qui est passée aux mains du fonds de placement, alors que les 15 % restants demeurent la propriété de Luc Maurice. Près de 10 000 résidents habitent dans les trente-six résidences du Groupe Maurice, qui emploie actuellement environ 2000 personnes. Détenant plus de 1200 propriétés aux États-

Unis, au Canada et au Royaume-Uni, le fonds Ventas est une organisation financière adoptant des stratégies d'entreprises axées sur la création de valeur pour les actionnaires.

<https://www.ventasreit.com/our-company/creating-shareholder-value>

■ Le 8 mai dernier, l'Observatoire de la retraite tenait à Montréal une table ronde sur le thème « Caisses de retraite et amélioration de l'offre d'habitation abordable ». Stéphan Corriveau, directeur général du Réseau québécois des OSBL d'habitation, et Michel Lizée, économiste retraité du Service aux collectivités de l'UQAM et membre indépendant du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes, étaient les conférenciers invités. Cette table ronde a été l'occasion de broser un état des lieux de l'habitation abordable au Québec, qui profite beaucoup aux personnes retraitées et âgées, ainsi que des expériences récentes en matière de canalisation de l'épargne retraite vers des projets d'habitation abordable. Les documents supportant la présentation des conférenciers se trouvent sur le site de l'Observatoire de la retraite.

<http://observatoireretraite.ca/activites/tables-rondes-de-l-or/>

■ Issue d'une enquête internationale menée par l'OCDE, un rapport publié en mars 2019 fait état du mécontentement d'une part importante de la population des pays de l'OCDE vis-à-vis des services publics et des prestations sociales. Interrogés sur leurs perceptions quant au niveau

SOMMAIRE

Actualités	1
Mobilisations	2
Le savant et la politique	2
Veille internationale	7
Ressources documentaires	8

de sécurité socio-économique offert par leurs États, une vaste majorité des répondants s'inquiètent notamment pour leur sécurité financière à la retraite et se disent prêts à cotiser davantage dans les régimes de retraite publics. Au Canada, 45 % des répondants ont fait pareille affirmation.

<https://www.oecd.org/fr/presse/une-enquete-de-l-ocde-met-en-evidence-un-large-mecontentement-a-l-egard-des-services-publics-et-des-prestations-sociales.htm>

■ Une étude publiée en début d'année 2019 par le National Institute on Pension Security, situé aux États-Unis, brosse un portrait de l'impact des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées sur l'activité économique et l'emploi. En plus de soutenir l'autonomie financière des personnes et de diminuer les dépenses publiques en matière de soins de santé et de sécurité sociale, ces régimes contribuent à stabiliser l'économie via les dépenses des retraités. Ainsi, à titre d'exemple, le rapport estime que chaque dollar US versé en pension a généré un peu plus de 2 dollars US dans l'économie américaine en 2016.

<https://www.nirsonline.org/reports/pensionomics-2018-measuring-the-economic-impact-of-multiemployer-db-pension-expenditures/>

■ Le 7 mai dernier, la mairesse de la Ville de Montréal, Valérie Plante, ainsi que le président du Comité exécutif, Benoit Dorais, ont demandé aux comités de retraite de la Ville de Montréal d'envisager la révision de leur politique de placement afin d'amorcer un désinvestissement des énergies fossiles. Emboitant le pas aux grands gestionnaires de caisses de retraite, ainsi qu'à certaines grandes métropoles des pays occidentaux, la mairesse a interpellé les comités de retraite sur cet enjeu de premier plan tout en reconnaissant l'autonomie de ces comités.

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/desinvestissement-dans-les-energies-fossiles-la-ville-de-montreal-fait-une-demande-claire-831839853.html>

Mobilisations

■ Le 25 mai dernier, une marche de solidarité avec les travailleurs de l'entreprise ABI s'est tenue dans les rues de Trois-Rivières. Plus d'un an et demi après le début du lock-out à Bécancour, les deux parties n'ont pas réussi à s'en-

tendre afin de résoudre le conflit de travail, dont l'un des principaux points de litige concerne le régime de retraite. Détenant la majorité des parts de l'usine de Bécancour (85 %), Alcoa a appris, quelques jours plus tard, que des mandats de grève avaient été votés par des travailleurs dans deux sites aux États-Unis, ce qui pourrait influencer les stratégies d'ABI.

<https://www.lenouvelliste.ca/affaires/deux-mandats-de-greve-chez-alcoa-aux-etats-unis-plus-de-pression-au-benefice-dabi-a01101540325376e147b52d242630508>

Le savant et la politique

Une trappe fiscale qui perdure, mais de façon atténuée pour certains.

Les impacts du dernier budget fédéral sur le SRG des personnes de 65 ans et plus revenant sur le marché du travail à temps partiel.

Michel Lizée

Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes

Le dernier budget fédéral déposé par le ministre des Finances¹ a introduit des changements dans les règles régissant le Supplément de revenu garanti (SRG) et l'Allocation² qui vont intéresser particulièrement les personnes de 65 ans et plus qui veulent demeurer ou retourner sur le marché du travail à leur compte ou pour un emploi leur permettant de gagner 15 000 \$ ou moins. Cet article veut expliquer les changements apportés et en illustrer l'impact sur le niveau du Supplément de revenu garanti (SRG) qui sera versé à une personne seule et sur la différence que cela fera sur son revenu total. Ces changements s'appliqueront pour les prestations du SRG versées à compter du 1^{er} juillet 2020. Expliquons d'abord les changements que contient le budget.

Le poids de la trappe fiscale

Commençons par rappeler que la fiscalité a un rôle déterminant dans la composition des plus bas revenus. Ainsi, pour chaque 1 \$ de revenu annuel autre que la Pension

¹ Source : <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/themes/seniors-aines-fr.html>

² L'Allocation est une prestation offerte à l'époux ou au conjoint de fait d'un prestataire du Supplément de revenu garanti qui est âgé de 60 à 64 ans dont les revenus du couple sont faibles.

de sécurité de vieillesse ou le premier 3 500 \$ de revenus d'emploi, la prestation du SRG est réduite d'un montant variant de 0,50 \$ à 0,75 \$ selon le niveau de revenu gagné. En tenant compte des impôts et cotisations, pour chaque 1 \$ additionnel de retrait REER ou de revenu d'emploi, on doit retourner aux gouvernements jusqu'à 0,85 \$ et par-

fois un peu plus même. C'est ce qu'on appelle la «trappe fiscale». Or, le budget a introduit des changements aux mesures d'exemption qui atténuent quelque peu l'effet de cette trappe fiscale sur les plus bas revenus, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 1.

Changements apportés aux mesures d'exemptions du Supplément de revenu garanti afin de laisser plus d'argent dans les poches de certains bénéficiaires (SRG)

SITUATION ACTUELLE	MESURE PRÉVUE DANS LE BUDGET ENTRÉE EN VIGUEUR : 1^{ER} JUILLET 2020
EXEMPTION : le premier 3 500 \$ de revenu d'emploi n'est pas pris en compte et n'a pas pour effet de réduire le SRG ou l'Allocation.	EXEMPTION : le premier 5 000 \$ de revenu d'emploi n'est pas pris en compte et n'a pas pour effet de réduire le SRG ou l'Allocation. De plus, pour tout revenu d'emploi annuel entre 5 000 \$ et 15 000 \$, la moitié du montant excédant 5 000 \$ ne sera pas pris en compte et n'aura pas pour effet de réduire le SRG ou l'Allocation.
L'exemption ne s'applique qu'au revenu d'emploi.	L'exemption s'applique au revenu d'emploi et celui tiré du travail indépendant.

Le but de ces mesures est double :

- a)** Aider à combattre les pénuries de main-d'œuvre en incitant les personnes à faible revenu de plus de 65 ans de demeurer ou revenir sur le marché du travail;
- b)** Augmenter le revenu disponible des personnes à faible revenu de plus de 65 ans en leur permettant de conserver une plus grande partie de leur revenu d'emploi ou tiré d'un travail indépendant. Cela, sans qu'elles ne soient pénalisées par une baisse du SRG ou de l'Allocation aussi importante qu'actuellement, et ce, tant que leur revenu d'emploi ou tiré du travail indépendant ne dépasse pas 15 000 \$.

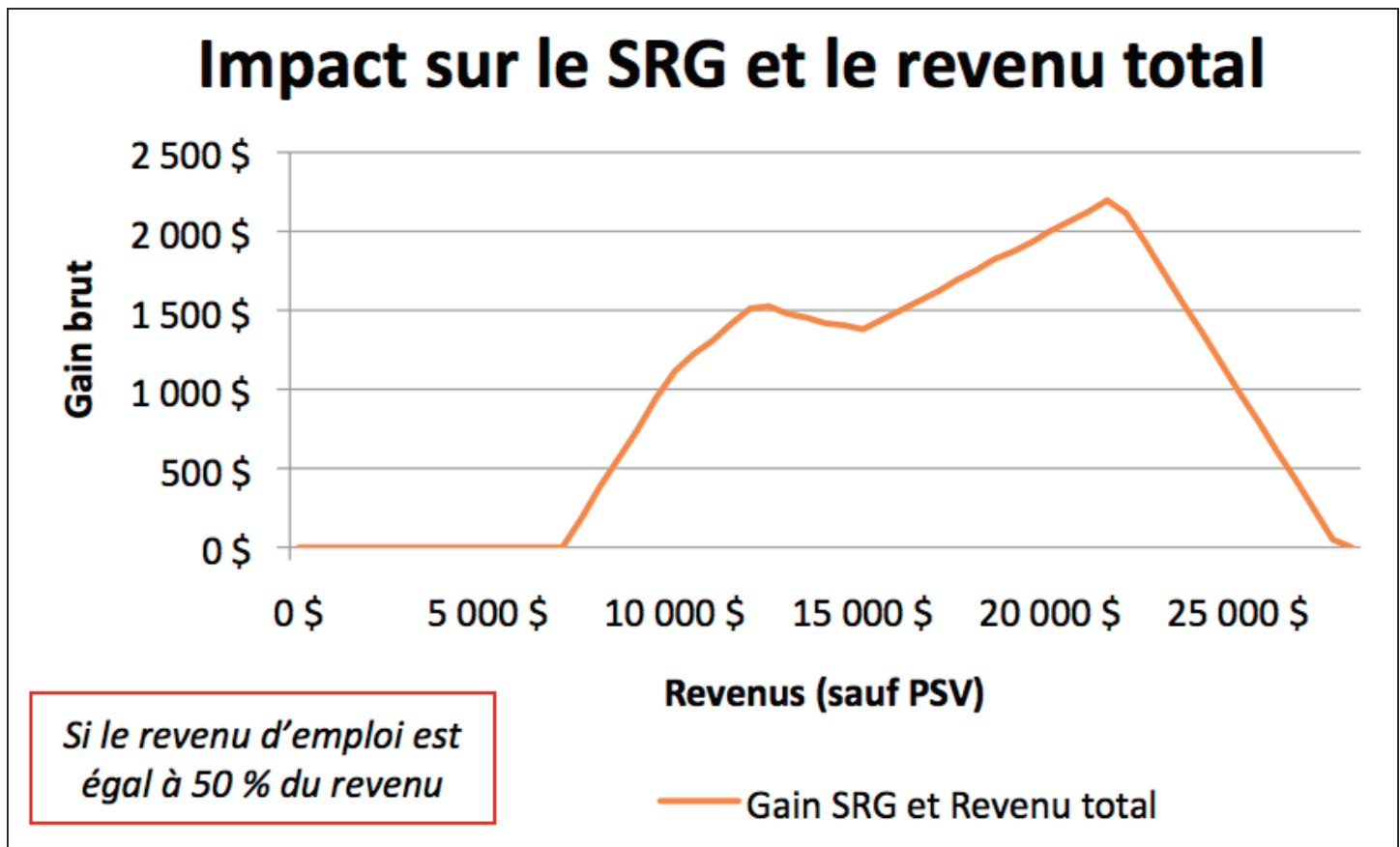
L'impact de ces changements sur les prestations du SRG et le revenu total brut

Dans le graphique qui suit, nous avons supposé que les revenus d'emploi ou tirés du travail indépendant représentent la moitié des revenus de l'année (sans tenir compte de la Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) : ces autres revenus peuvent comprendre, le Régime de rentes

du Québec (RRQ), un régime complémentaire de retraite, un régime enregistré d'épargne retraite (REÉR), des revenus de placements ou des revenus de location nets par exemple. Le graphique suivant illustre l'augmentation du Supplément de revenu garanti et du revenu total pour une personne seule de plus de 65 ans suite à l'instauration des nouvelles mesures du budget fédéral.

Graphique 1.

Impact du budget fédéral sur l'augmentation du SRG et du revenu brut total, en supposant que les revenus d'emploi ou tirés d'un travail indépendant représentent la moitié du revenu sans tenir compte de la PSV*



* Barèmes de mars 2019 utilisés ici.

On voit que le budget fédéral engendre un gain au niveau du SRG et du revenu total brut dès que les revenus d'emploi dépassent 3 500 \$ par année, ce qui correspond dans cet exemple-ci à un revenu avant PSV de 7 000 \$. Le gain maximum de SRG et de revenu total brut s'élève à 2 196 \$ par année pour une personne avec un revenu de 21 500 \$ avant PSV et donc un revenu d'emploi de 10 750 \$.

Le tableau qui suit supprime l'hypothèse que le revenu d'emploi représente la moitié du revenu et présente donc le gain brut du SRG et du revenu total pour différentes

combinaisons de revenus avant PSV et de revenus d'emploi.

Tableau 2.

Hausse du SRG et du revenu total brut, en fonction de différentes combinaisons de revenu (sauf PSV) et du revenu d'emploi ou tiré d'un travail indépendant.

Revenu (sauf PSV)	Revenu d'emploi ou tiré du travail indépendant					
	2 500 \$	5 000 \$	7 500 \$	10 000 \$	12 500 \$	15 000 \$
2 500 \$	0 \$					
5 000 \$	0 \$	744 \$				
7 500 \$	0 \$	1 116 \$	1 860 \$			
10 000 \$	0 \$	1 116 \$	2 052 \$	2 988 \$		
12 500 \$	0 \$	1 058 \$	1 994 \$	2 930 \$	3 866 \$	
15 000 \$	0 \$	756 \$	1 380 \$	2 306 \$	3 242 \$	4 178 \$
17 500 \$	0 \$	756 \$	1 380 \$	2 004 \$	2 628 \$	3 554 \$
20 000 \$	0 \$	744 \$	1 380 \$	2 004 \$	2 628 \$	3 252 \$
22 500 \$	0 \$	362 \$	986 \$	1 610 \$	2 246 \$	2 870 \$
25 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	362 \$	986 \$	1 610 \$
27 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	362 \$
30 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Voici comment on peut lire ce tableau : si j'ai gagné un revenu (sans tenir compte de la PSV) de 20 000 \$ et que mon revenu d'emploi ou tiré d'un travail indépendant est de 12 500 \$, l'augmentation de mon SRG et de mon revenu total s'élèvera à **2 628 \$ (voir la case rouge)**. Comme dans ce tableau les revenus d'emploi peuvent représenter plus de 50 % du revenu avant PSV, les gains sont parfois nettement plus élevés que le graphique précédent, surtout lorsque le revenu d'emploi est égal au maximum, 15 000 \$.

Cette amélioration sera positive pour plusieurs personnes et constituera un incitatif réel à demeurer ou retourner sur le marché du travail. En même temps, le problème du taux de récupération excessif du SRG (50 ou 75 % pour chaque 1 \$

de revenu additionnel selon le niveau de revenu), ce que nous avons désigné plus haut sous le terme de «trappe fiscale», va continuer à s'appliquer, même avec cette nouvelle mesure, comme l'atteste le tableau suivant.

Tableau 3.
Pourcentage de l'augmentation de chaque tranche de 2 500 \$ de revenus d'emploi qui retournent au Gouvernement fédéral sous la forme d'une baisse du SRG

Revenu (sauf PSV)	Revenu d'emploi ou tiré du travail indépendant				
	5 000 \$	7 500 \$	10 000 \$	12 500 \$	15 000 \$
5 000 \$	70 %				
7 500 \$	55 %	70 %			
10 000 \$	55 %	63 %	63 %		
12 500 \$	58 %	63 %	63 %	63 %	
15 000 \$	70 %	75 %	63 %	63 %	63 %
17 500 \$	70 %	75 %	75 %	75 %	63 %
20 000 \$	70 %	75 %	75 %	75 %	75 %
22 500 \$	86 %	75 %	75 %	75 %	75 %
25 000 \$			86 %	75 %	75 %
27 500 \$					86 %

On voit que les taux de récupération demeurent très élevés, atteignant même 86 % dans certains cas³. Le débat reste donc entier : comment réformer le programme fédéral PSV/SRG pour encourager davantage à épargner pendant la vie active en vue de la retraite ou encore à maintenir une présence sur le marché du travail une fois à la retraite ? Il est étonnant de constater, par exemple, que le Compte d'épargne libre d'impôts (CELI) est le seul produit qui évite le problème de la trappe fiscale et constitue une alternative intéressante au REER/RVER pour les personnes dont la capacité d'épargne pendant la vie active est limitée et qui n'ont pas accès à un régime collectif de retraite. Pourtant, le CELI n'a pas été conçu explicitement pour la retraite.

Ceci dit, pour les personnes qui sont en bonne santé et prévoient une bonne espérance de vie, un attrait de la nouvelle mesure est qu'il pourrait permettre à certaines personnes de ne pas réclamer à 65 ans la Pension de sécurité de vieillesse ou le Régime de rentes du Québec pour vivre plutôt de leurs revenus d'emplois et autres revenus et bénéficier, au moment où ils feront leur demande de PSV ou de RRQ, d'une *augmentation à vie de 7,2 % par année de report pour la PSV et de 8,4 % par année de report du RRQ*, deux régimes garantis à vie et qui sont pleinement indexés au coût de la vie.

³ On peut s'étonner avec raison que certains cas excèdent 75 %. La réalité est que la Table des montants des prestations. Montants des prestations en vigueur de janvier à mars 2019 publiée par Emploi et développement social Canada produit, pour des raisons inexplicables, des taux marginaux de récupération, dans la zone de récupération à 75 %, qui varient de 50 % à 75 % à... 150 %.

Conclusion

Pour citer une phrase chère à certains politiciens, cette mesure «retourne de l'argent dans les poches» des personnes à revenu modeste de 65 ans et plus qui demeurent ou retournent sur le marché du travail et y gagnent moins de 15 000 \$. Le budget fédéral constitue donc une amélioration réelle pour un certain nombre de personnes de plus de 65 ans à revenu faible et modeste. Mais il ne corrige pas vraiment le problème de la trappe fiscale et du taux excessif de récupération du SRG au fur et à mesure que le revenu augmente. Se faire enlever 70 % ou plus de chaque dollar additionnel gagné est injuste au plan fiscal, surtout quand on est parmi les plus pauvres de la société et que son niveau de vie est déjà nettement diminué par rapport à ce qu'il était pendant qu'on travaillait.

Veille internationale

Brésil

Le nouveau gouvernement de Jair Bolsonaro reprend le projet de réforme des retraites entamé par son prédécesseur. Le système de retraite par répartition, la Previdência social, accuse un important déficit depuis plusieurs années dû au vieillissement de la population, ce qui contribue à accroître un déficit public déjà élevé. L'objectif est de faire passer le nombre d'années de cotisations de 35 ans à 40 ans pour obtenir une retraite à plein taux, ainsi que de privatiser le système de retraite. Des manifestations encensant cette réforme austère ont été organisées par le gouvernement.

<https://www.lesechos.fr/monde/ameriques/bolsonaro-mobilise-la-rue-en-faveur-de-la-reforme-des-retraites-au-bresil-1025210>

Gabon

La Caisse nationale de sécurité sociale du Gabon reviendra au paiement trimestriel des pensions, tel qu'il était fait

avant 2014. Le Gabon ayant un système de retraite par répartition, le décalage entre le recouvrement des charges auprès des entreprises ou de l'État et le versement des pensions aux bénéficiaires aurait pu contribuer à ce que sa trésorerie soit déficitaire. Les 4000 retraités catégorisés comme grabataires (ceux qui sont frappés d'une incapacité d'au moins 75%) ne sont pas concernés par la mesure et continueront à recevoir leurs prestations mensuellement.

<https://fr.infosgabon.com/pensions-et-rentes-au-gabon-les-retraites-satisfaits-pour-le-paiement-trimestriel/>

Pays-Bas

Après quelques années de négociations, le gouvernement néerlandais, les syndicats et les associations représentant le patronat sont arrivés à une entente pour réformer le système de retraite du pays. Parmi les modifications envisagées, l'âge de la retraite, actuellement de 66 ans et 4 mois, augmentera à partir de 2022 selon l'espérance de vie. Également, les employés occupant des emplois pénibles pourront partir plus tôt à la retraite, il sera plus facile pour les travailleurs indépendants d'épargner et les fonds de pension privés auront une plus grande latitude pour ajuster les prestations selon les conditions économiques.

<https://finance.yahoo.com/news/reforms-dutch-pension-system-agreed-102925455.html>

Organisations internationales

Les actifs dans les fonds de pension des pays de l'OCDE atteignaient un total de 27,6 billions USD en 2018, soit une baisse de 4 % par rapport à 2017. En comparaison, ceux du Canada ont augmenté de 2,9 %. Les rendements réels ont diminué pendant cette période dans la majorité des pays de l'OCDE, sauf pour le Canada, le Danemark, l'Islande, Israël et l'Australie. Plus précisément, le marché des actions a connu de très faibles résultats lors du dernier trimestre de 2018.

<http://www.oecd.org/pensions/private-pensions/Pension-Funds-in-Figures-2019.pdf>

Ressources documentaires

Emploi et développement social Canada. *Montant des paiements de la Sécurité de la vieillesse.*

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse/paiements.html>

Gouvernement du Canada (2019). Budget de 2019, section Aînés.

<https://www.budget.gc.ca/2019/docs/themes/seniors-aines-fr.html>

Michaud-Beaudry, R. (2017). *L'indexation du Supplément de revenu garanti en question*, Bulletin de la retraite n° 23.

<http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2017/07/Bulletin-Juin-2017.pdf>

Rose, R. (2017). *L'indexation du Supplément de revenu garanti : pour élargir le débat*, Bulletin de la retraite n° 24.

<http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2017/08/Bulletin-ao%C3%BBt-2017.pdf>

Uppal, S., Wannell, T. et Imbeau, E. (2009). *Parcours menant au Supplément de revenu garanti.*

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-001-x/2009108/article/10911-fra.htm>

Le Bulletin de la retraite

N° 29 AVRIL - MAI 2017

PRÉSENTÉ PAR L'



OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

N° 36 Mai-Juin 2019

Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

10555, avenue de Bois-de-Boulogne CP 2006
Montréal, Québec H4N 1L4
(514) 380-8916 - www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite :

Riel Michaud-Beaudry, Frédéric Hanin,
François L'Italien,

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du
Québec